ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **ÉFAI – 000405 – MDE 23/053/00**
AU 181/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MULTIPLICATION DES AMPUTATIONS ET DES EXÉCUTIONS

ARABIE SAOUDITE **Salem bin Talal bin Salem bin Rafadah al Balawi, ressortissant saoudien (exécuté)**

Adam Muhammad Ibrahim, ressortissant nigérian (amputé)
Shah al Adam Habib Allah, ressortissant bangladais (amputé)
Jamas bin Muhammad Ahmad, ressortissant yéménite (amputé)

Londres, le 27 juin 2000

Les exécutions se poursuivent à un rythme alarmant en Arabie saoudite. Les quatre personnes nommées ci-dessus ont été exécutées ou amputées entre le 22 et le 26 juin 2000. Depuis le début de l'année, les autorités saoudiennes ont ôté la vie à 61 condamnés à mort, dont 25 au cours du seul mois dernier. Il est impossible de connaître l'identité de toutes les personnes emprisonnées sous le coup de sentences capitales, de même que le nombre d'individus qui risquent d'être exécutés dans les jours et les semaines à venir.

Parmi les personnes exécutées depuis le début de l'année figuraient 20 Saoudiens et 37 étrangers, ressortissants du Nigéria, du Bangladesh, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pakistan, du Soudan, de l'Érythrée, du Yémen, des Philippines, de l'Éthiopie, de l'Égypte et de l'Irak. Amnesty International a également recensé l'exécution de quatre autres individus dont elle ignore la nationalité.

D'après les informations recueillies, le nombre d'amputations ayant été infligées à titre de châtiment judiciaire a également augmenté de manière significative cette année. À ce jour, Amnesty International a recensé 27 amputations, dont sept amputations croisées (de la main droite et du pied gauche). À la connaissance de l'Organisation, les autorités saoudiennes avaient procédé à deux amputations sur l'ensemble de l'année 1999.

Bien qu'Amnesty International ignore combien de personnes sont incarcérées sous le coup de condamnations à mort et combien sont en passe d'être amputées, elle craint que de nombreux autres individus actuellement détenus dans les prisons saoudiennes ne soient tués ou mutilés au cours des prochains jours ou dans les semaines et les mois à venir. La plupart, sinon tous, auront été condamnés au terme de procès d'une flagrante iniquité, dans le cadre desquels ils auront été privés de leurs droits les plus élémentaires, se voyant notamment dénier celui d'être représenté par un avocat, ainsi que le droit à un recours effectif. Certains auront en outre été reconnus coupables sur la seule foi d'aveux extorqués sous la contrainte, voire sous la torture, ou par des moyens frauduleux.

Amnesty International reconnaît que tout État a le droit et le devoir de traduire en justice les responsables d'infractions prévues par la loi. Néanmoins, elle est fondamentalement opposée à la peine de mort, qui constitue la pire des violations du droit à la vie, et considère l'amputation infligée à titre de châtiment judiciaire comme une violation du droit de ne pas être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants. L'Organisation s'emploie à garantir à tout individu ces droits fondamentaux internationalement reconnus, tels qu'ils sont respectivement définis par les articles 3 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La législation saoudienne prévoit la peine de mort pour un large éventail d'infractions, parmi lesquelles figurent tant des crimes violents que des infractions dépourvues de conséquences fatales, telles que la sorcellerie et les infractions à la législation sur les stupéfiants. La majorité des peines d'amputation sont prononcées contre des individus reconnus coupables de vol ou de banditisme de grand chemin, infractions sanctionnées respectivement par l'amputation de la main droite et par l'amputation croisée. Ces châtiments sont interdits par les normes internationales relatives aux droits humains, qui prohibent le recours à la torture ainsi qu'aux autres formes de peines cruelles.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / télex / lettre par avion / fax (en arabe, en anglais ou en français) **:**

– dites-vous consterné par la poursuite des exécutions et des amputations en Arabie saoudite ;
– demandez instamment aux autorités de mettre un terme immédiat à l'application de ces châtiments, et de commuer toutes les sentences capitales et les peines d'amputation prononcées en Arabie saoudite ;
– exhortez les autorités à respecter scrupuleusement les normes internationales relatives aux procès des personnes passibles de la peine capitale.

APPELS À :

Remarque : l'obtention des lignes de fax saoudiennes peut s'avérer difficile.

Chef de l'État (gardien des Lieux saints) :
Ys Majesty King Fahd bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Office of H.M. The King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite
Télégrammes : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite
Formule d'appel : *Your Majesty,* / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur :
His Royal Highness
Prince Naif bin 'Abdul 'Aziz
Minister of the Interior, Ministry of the Interior
PO Box 2933, Airport Road
Riyadh 11134, Arabie saoudite
Fax : 966 1 403 1185
Télégrammes : Interior Minister, Riyadh, Arabie saoudite
Télex : 404416
Formule d'appel : *Your Royal Highness,* / Votre Altesse royale,

Ministre des Affaires étrangères :
His Royal Highness
Prince Saud al-Faisal bin 'Abdul 'Aziz Al-Saud
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Nasseriya Street
Riyadh 11124, Arabie saoudite
Télégrammes : Foreign Affairs Minister, Riyadh, Arabie saoudite
Fax : 966 1 403 0159
Télex : 405000
Formule d'appel : *Your Royal Highness,* / Votre Altesse royale,

Ministre de la Justice :
His Excellency
Dr . 'Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh
Minister of Justice, Ministry of Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite
Fax : 966 1 401 1741
Télégrammes : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite
Télex : 405 980 MINJUS SJ
Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 8 AOÛT 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -